



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : M. T. DARPHIN ; Mme C. SOLDATI ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; Mme M. KAISER ; Mme A. LALLEMAND ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. S. DALOZ ; M. D. ORRY ; Mme D. LETOUZEY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU ; M. A. DELEGUE.

Excusés : M. P. PERSIGNY procuration à M. J-F. BRIGAND ; M. F. LESCURE procuration à M. V. SAUVAGEOT ; M. J-P. LATOUCHE procuration à Mme L. CARDINAL ; Mme B. DECLAS procuration à Mme M. KAISER ; M. O. BURDIN procuration à Mme S. NAIGEON ; M. M. CUCHE procuration à M. T. DARPHIN ; Mme A-S. NOIROT procuration à Mme F. RABIET.

Le Maire, Thierry DARPHIN, demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour.
Cette demande reçoit l'accord du Conseil municipal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mai 2015.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 mai est approuvé à l'unanimité.

Développement économique : Présentation par la CCI d'un bilan des actions réalisées et à venir dans le cadre de la convention.

Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique, à l'emploi et aux commerces présente les intervenants.

Sécurité : Présentation, par le cabinet Ingenis Consulting, de l'étude préalable réalisée dans le cadre de la mise en place de la vidéo protection sur le territoire communal.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication et des questions relatives à la sécurité présente Monsieur BURELLO du cabinet d'étude Ingenis Consulting

Denis ORRY, conseiller municipal, demande quel constat d'incivilités a été fait.

M. BURELLO répond que c'est le rapport du référent sécurité, le Major MICHAUD, qui a servi de base à ce dossier.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si le propriétaire de l'immeuble où sera posé la caméra est obligé d'accepter l'installation.

Il est répondu qu'il n'y a pas d'obligation. Une convention est signée entre la municipalité et le propriétaire.

Monsieur BURELLO déclare que le coût en matière de consommation électrique d'une caméra avoisine les 100 euros par an (très basse consommation).

Denis ORRY demande s'il y a des failles dans le système, du type brouillage du signal.

Vincent SAUVAGEOT répond que le brouillage est illégal et fortement puni par la loi.

Monsieur BURELLO ajoute que le signal est crypté mais comme dans tous les domaines, ce n'est garanti à 100%. Certains arrivent bien à récupérer des codes de portail par exemple.

Denis ORRY demande s'il y a des liaisons optiques.

Monsieur BURELLO répond qu'il s'agit de liaison radio.

Denis ORRY demande comment cela fonctionne s'il y a un arbre entre le signal.

Monsieur BURELLO répond qu'il n'y a pas d'arbre. L'étude a été faite en montant sur une nacelle pour vérifier qu'il n'y ait pas d'obstacle.

Denis ORRY demande si le dispositif est protégé contre la foudre car la maintenance à un coût.

Monsieur BURELLO répond oui et non car si la foudre tombe, une seule caméra sera endommagée et l'assurance de la commune est dans ce cas sollicitée.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande s'il y a un stockage des images.

Monsieur BURELLO répond que légalement le délai est de 30 jours mais que le plus souvent les images sont conservées environ 10 jours.

Antoine DELEGUE demande ce qu'il en est de la maintenance.

Monsieur BURELLO déclare qu'il y aura un paiement à l'acte. Cela est moins cher qu'un contrat de maintenance. Il précise que le système tombe très rarement en panne sauf en cas de vandalisme.

Thierry DARPIN complète en informant le conseil que la ville de Longvic a mis en place 23 caméras et le coût de maintenance est faible.

M. BURELLO ajoute que la ville de Besançon s'est dotée d'une centaine de caméra et constate 98% de dégradation, et il y a eu seulement 2% d'interventions de maintenance.

Thierry DARPIN, Maire, dit que la vidéoprotection aurait été utile au regard des dégradations (tags) faites sur des véhicules durant le week-end.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, ne pense pas que les malfaiteurs se seraient exposés sous les caméras.

Le Maire répond que cela aurait permis de voir qui étaient dans les rues.....

Urbanisme

1. Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

Domaine et Patrimoine

2. Consorts Fernette, rue de la Rochotte :

a. Acquisition par la commune d'une partie de AM 109 et 110 en zone 1 AUe du PLU

b. Cession par la commune d'une partie de AM 107 en zone A du PLU

La délibération est présentée par Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme.

Denis ORRY, conseiller municipal, dit que l'espace est une zone de jardins qui constitue un ensemble complet. Il précise que cette remarque est faite à titre personnel.

Il trouve dommage que quelles que soient les municipalités les jardiniers ne soient jamais écoutés.

Il ajoute qu'il est important de conserver des zones vertes pour nos enfants.

Le Maire, Thierry DARPIN, déclare que les surfaces sont agricoles et qu'il ne s'agit pas d'urbaniser des zones supplémentaires dans le PLU.

Il ajoute qu'une pétition a été faite par les jardiniers mais les municipalités n'ont jamais données suite donc il sera voté contre ce projet.

La délibération est adoptée avec 26 voix « pour » et une voix « contre », celle de Denis ORRY.

3. Vente d'une partie de la parcelle AP 856 à Monsieur et Madame ROUSSEAU.

La délibération est présentée par Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Régularisation d'un alignement ancien rue des Carrières – cession de 164 m² à l'euro symbolique.

La délibération est présentée par Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme.

Denis ORRY, conseiller municipal, déclare que le plan n'est pas clair.

Le Maire, Thierry DARPIN, explique qu'il s'agit de céder le terrain à l'euro symbolique à des personnes privées. Il ajoute que cela fait 50 ans que c'est en l'état donc il y a prescription.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, dit qu'il est surprenant qu'ils réagissent maintenant.

Le Maire répond qu'ils vendent donc ils ont été obligé de faire borner par un géomètre qui a constaté que la parcelle est bien sur le domaine public.

La délibération est adoptée avec 22 voix « pour » et 5 abstentions, celles de Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE.

5. Convention de location des parcelles AL 123 et AK 20 à la société Is Couverture.

La délibération est présentée par Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique, à l'emploi et aux commerces.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Mise à disposition de locaux à l'ASEDM la Lyre Val d'Is – stage de musique été 2015.

La délibération est présentée par Christine SOLDATI, adjointe à la culture.

La délibération est adoptée avec une abstention, celle de Gilles PASSEREAU.

Personnel

7. Modification du tableau des effectifs

La délibération est présentée par Françoise RABIET, adjointe au personnel.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, trouve dommage que le poste de brigadier-chef soit supprimé. Les ASVP peuvent être des techniciens qui n'ont pas les mêmes tâches et compétences qu'un brigadier.

Thierry DARPIN, Maire, souligne que cela fait plus de deux ans que la personne est absente de son poste.

Antoine DELEGUE dit que l'on a quand même payé et que cela est inscrit au budget.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances répond par l'affirmative, tout en nuanciant que le coût est lié au fonctionnement.

Dominique LETOUZEY demande s'il s'agit d'un temps complet.

Le Maire confirme, et ajoute qu'il n'y a pas de gros écart de compétences.

Antoine DELEGUE dit qu'un ASVP n'est pas habilité à réguler la circulation, il manquera pour l'encadrement des cortèges.

Le Maire répond que la personne pourra encadrer.

Antoine DELEGUE répond qu'elle ne pourra pas bloquer des véhicules.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, demande combien de fois dans l'année cela arrive.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Institutions et vie politique

8. Adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme créé par la COVATI

La délibération est présentée par Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Finances

9. Budget communal - décision modificative n°1

La délibération est présentée par Aline LALLEMAND, adjointe aux finances.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, demande ce qui justifie le coût supplémentaire du COSEC.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, déclare que la qualité de l'isolation a été revue à la hausse tout comme les menuiseries. D'autre part il s'agit d'empêcher l'accès au toit terrasse.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il y a une répercussion sur la décision modificative par rapport à l'ajout de la délibération.

Le Maire, Thierry DARPIN, répond que non.

10. Budget de l'eau - décision modificative n°1

La délibération est présentée par Aline LALLEMAND, adjointe aux finances.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande d'ajouter le terme « eau » dans la phrase « le budget primitif 2015 de l'eau »
La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Mise en place du Titre payable par internet (TIPI)

La délibération est présentée par Aline LALLEMAND, adjointe aux finances.
Denis ORRY, conseiller municipal, demande s'il y a une obligation pour ce mode de paiement.
Aline LALLEMAND répond que non. Il y aura toujours le choix.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la section quilles pour la coupe du monde des clubs

La délibération est présentée par Gaël LE BOURVA, conseiller municipal délégué aux sports.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Remboursement suite à des dégâts sur des massifs végétaux

La délibération est présentée par Aline LALLEMAND, adjointe aux finances.
Denis ORRY, conseiller municipal, demande si cela est valable pour toutes les dégradations faites par tous les véhicules.
Aline LALLEMAND répond qu'il s'agit de l'assurance de celui qui a fait les dégradations.
Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, ajoute que si le coupable n'est pas identifié, la mairie aura une franchise à payer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aide Sociale

14. Convention « passeports vacances été 2015 » avec le CCAS

La délibération est présentée par Martine KAISER, adjointe en charge des affaires sociales.
Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande si le dispositif concerne tous les enfants de moins de 16 ans.
Martine KAISER répond que cela concerne les familles en difficultés, sous conditions de revenus.
Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, demande les critères.
Martine KAISER déclare que les personnes intéressées doivent se rendre au CCAS qui étudie le dossier. Elle ajoute qu'il y a eu près de 70 passeports délivrés l'année dernière. Il comprend une initiation gratuite aux quilles. Le coût le plus important concerne les activités sportives, un domaine qu'il est important de mettre en avant pour les enfants.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires générales

15. Nomination d'un coordonnateur pour le recensement.

La délibération est présentée par Thierry DARPHIN, Maire.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Investissements dans les écoles : demande de subvention DETR 2015

La délibération est présentée par Thierry DARPHIN, Maire.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Denis ORRY, conseiller municipal, demande concernant la rue Georges Serraz s'il y a eu une enquête avec les habitants à propos de la circulation rapide des véhicules.
Le Maire, Thierry DARPHIN, répond que ce n'est pas encore en place mais prévu pour la rentrée.

Sylvie CHAUVINEAU demande qui remplacera l'agent qui part en congé maternité à la bibliothèque.
Le Maire répond que le temps de travail Madame SARAZIN sera augmenté.

Sylvie CHAUVINEAU demande ce qu'il adviendra du domaine culturel et des expositions.

Le Maire répond que Magali LEHMANN a informé ses collègues des manifestations à venir.

Christine SOLDATI, adjointe à la culture, ajoute que la programmation culturelle 2016 a déjà commencé.

Denis ORRY demande quand sera rendue l'étude sur les Courtines.

Le Maire répond qu'il souhaite l'avoir pour septembre-octobre 2015. Le budget venant d'être voté, il sera par la suite transmis pour en discuter avec l'association.

Denis ORRY déclare que les points à temps sont dangereux à certains endroits et qu'il serait préférable de faire des tas.

Le Maire répond qu'il y a beaucoup de graviers mais que l'entretien est nécessaire. Il ajoute qu'il y a souvent un laps de temps entre la pose des gravillons et le retrait.

Antoine DELEGUE souligne que la qualité du scan est médiocre quant aux convocations et aux délibérations et plans proposés du conseil.

Le Maire répond qu'il va voir avec le secrétariat.

Il ajoute que la préfecture a mis en place l'alerte orange pour la canicule. Il reprecise les mesures du plan.

Martine KAISER, adjointe en charge des affaires sociales déclare que le CCAS doit rendre visite aux personnes âgées. L'information sera retransmise sur les panneaux lumineux et les médecins seront informés.

Le Maire, Thierry DARPHIN, ajoute que les travaux au COSEC démarreront dans quelques jours : isolation par l'extérieur et remplacement des huisseries.

Informations

Le Conseil communautaire aura lieu le 9 juillet à 18h30

La mise en place des festivités avec le comité des fêtes commencera le 13 juillet

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 22 septembre 2015

La secrétaire de séance,
Sabine NAIGEON